



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – C.G.V

Clause n°1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après, établies en conformité avec l'article L. 441-1 du Code de commerce, détaillent les droits et obligations du prestataire (la société FMVT Conseils) et de son client professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, dans le cadre de la vente des prestations ciblées dans la proposition commerciale annexée.

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales et aux conditions particulières portées à la proposition commerciale annexée.

Clause n°2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TTC.

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix proposés incluent les frais annexes (déplacement, hébergement, repas.)

Les tarifs sont proposés déduction faite, le cas échéant, de tous les rabais, remises et ristournes applicables.

Clause n°3 : Escompte et facturation

Concernant les prestations de conseil et d'accompagnement, hors les cas des marchés publics : Au démarrage de l'action 30% est demandé. Si l'accompagnement dure plus de 4 mois, un deuxième acompte de 30% est demandé, les 40% restant sont facturés à l'issue de la prestation. Si l'accompagnement dure moins de 4 mois, nous facturons les 70% restant à l'issue de la prestation.

Concernant les prestations concourant au développement des compétences : aucun escompte n'est demandé. Le prestataire est certifié Qualiopi sur ses actions de formation. A ce titre, les prises en charge sont possibles auprès des financeurs (OPCO).

Le prestataire accepte les modalités de subrogations totales ou partielles ; le client doit se rapprocher du financeur concerné pour définir ses modalités. Dans le cadre de la subrogation, le prestataire adressera la facturation selon les indications du financeur concerné.

Clause n°4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque à l'ordre de FMVT Conseils SAS
- Soit par virement sur le compte suivant :
 - o Banque : BNP PARIS BAS – Titulaire : FMVT Conseils
 - o IBAN : FR76 3000 4001 0000 01100 3974 259
 - o Compte : 3004 0010 00010039742 59– BNPPARB Montpellier CELL (01813)

Sauf conditions particulières, les factures sont payables a trente (30) jours.



Clause n°5 : Retard de paiement

En cas de retard de paiement à l'échéance, des pénalités d'un montant égal à 15% du montant des factures impayées sont exigibles de plein droit.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

Clause n°6 : Inexécution

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque des obligations mentionnées dans les présentes, le Prestataire pourra, à son choix discrétionnaire et sous préavis de 8 jours :

- refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ;
- et/ou poursuivre l'exécution forcée ;
- et/ou poursuivre le recouvrement de sa créance ;
- et/ou provoquer la résolution du contrat ;

Le tout sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être sollicités en réparation des conséquences de l'inexécution.

Clause n°7 : Livraison des prestations

La prestation est réputée livrée lorsque le prestataire a honoré les missions engagées sur le devis de la présente proposition commerciale annexée.

Clause n°8 : Dédit et cas de force majeure

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant la livraison de la prestation.

• Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation, les frais d'annulation sont égaux à 25 % du prix de la prestation.

• Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation, les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix de la prestation.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Clause n°9 : Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution du contrat, des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service du prestataire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. L'ensemble de ces éléments sont précisés dans la politique de confidentialité du prestataire, accessible sur son site internet.

Clause n°10 : Confidentialité et communication

Le prestataire et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le prestataire au Client. Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées la prestation



et aux éventuels financeurs mobilisés, les informations transmises par le Client. Cependant, le Client accepte d'être cité par le prestataire comme client de ses prestations. A cet effet, le Client autorise le prestataire à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, communication sur son site internet, réseaux sociaux, etc. ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Le Client accepte que le prestataire utilise son logo sur ses supports de communication liées aux recommandation (notamment sur le site internet, rubrique « ils nous ont fait confiance »).

Clause n°11 : Droit applicable – Attribution de compétence

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Montpellier seront compétents et déterminés selon les règles de procédure.

Fait à Montpellier

Pour le prestataire

Pour le client

Signature du représentant légal de la société FMVT Conseils

NOM : THERAIN

Prénom : Valérie

Agissant en qualité de :
Présidente, dûment habilitée à signer le présent document



FMVT CONSEILS
23 rue de la Croix
34080 Montpellier
SAS au capital de 5 000 €
R.C.S. Montpellier
Siret 804 675 080 - APE 7022Z

Signature du représentant légal de la société

NOM :

Prénom :

Agissant en qualité de :

Dûment habilité à signer le présent document

Date :

(Tampon + signature)